

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-0191/PR/MEF attribuant en concession provisoire une parcelle de terrain sise aux Salines Nord.

n° 2003-0191/PR/MEF

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

8 mars 2003

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2003

Date du numéro

15 mars 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La décret n°2001-0137/PR du 04 juillet 2001 portant remaniement ministériel

VU La Loi n°173/AN/91/2è L du 10 octobre 1993 portant organisation du Domaine privé de l'Etat

Sur le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

il est attribué en concession provisoire à la Société Lootah, une parcelle de terrain d'une superficie de 243.750 mètres carrés sise aux salines Nord pour y réaliser un centre commercial et un complexe hotelier.

Article 2

A compter de la date de notification du présent arrêté, le concessionnaire devra : 1°) Dans le délai de six mois réaliser la viabilisation de ce terrain.

Article 3

Le concessionnaire devra en outre se soumettre sans réserve aux clauses et conditions du cahier des charges adoptés par délibération n°487/7ème L du 24 Mai 1968, modifiée et complétée par la délibération n°39/8ème L du 27 Mai 1974.

Article 4

Les formalités d'enregistrement et du timbre seront remplies au nom et à la diligence du concessionnaire dans le délai réglementaire.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAIL OMAR GUELLEH